

REGLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE

Conformément à l'article 63 de la CCT du personnel, il est prélevé une contribution professionnelle de 0,2 %, qui est composée d'une participation de l'employeur de 0,05 % et d'une participation de l'employé de 0,15%.

Cette contribution professionnelle sert à couvrir les frais, assumés par les partenaires sociaux (SYNA, SCIV, SSP, ASI), en lien avec la négociation et le fonctionnement de la CCT, qui concerne l'ensemble du personnel et non le seul personnel syndiqué.

Les parties signataires de la CCT peuvent modifier le montant de la contribution professionnelle, notamment si le capital cumulé du fonds paritaire ne trouve pas suffisamment d'affectation.

Cette contribution est comptabilisée dans un fonds dont la gestion est paritaire :

Direction Hôpital Riviera-Chablais – partenaires sociaux (SYNA, SCIV, SSP, ASI)

La répartition est la suivante :

- **4 x 10%** : dotation fixe aux 4 partenaires (y compris leur propre formation).
- **30%** : dotation aux 4 partenaires, qui fixent entre eux la clé de répartition. Cette dotation sert au remboursement de la contribution professionnelle des membres syndiqués qui versent des cotisations.
- **30%** : fonds paritaire attribué à l'entraide, à des mesures sociales et au soutien à la formation.

La présente annexe à la CCT HRC entre en vigueur en même temps que la CCT et peut être dénoncée selon les mêmes termes.

Les parties signataires de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais

Pour l'employeur

Le Président
du Conseil d'Etablissement

Marc-E. Diserens

Le Vice-président
du Conseil d'Etablissement

Dr Georges Dupuis

Le Directeur général

Pascal Rubin

Pour le personnel

SYNA Syndicat interprofessionnel

Le Vice-président central

Arno Kerst

La Secrétaire centrale

Chantal Hayoz

Le Secrétaire régional

Thierry Lambelet

SCIV Syndicats chrétiens du Valais

Le Président

André Quinodoz

Le Secrétaire général

Patrik Chabbey

Le Secrétaire régional Chablais

Pierre Vejvara

SSP syndicat suisse des services publics

La Présidente

Katharina Prelicz-Huber

Le Secrétaire général

Stefan Giger

ASI VAUD

La Présidente

Jane Chaille

La Secrétaire générale

Antonia Di Dio

ASI VALAIS

Les Co-présidents

Fabienne Masserey Marco Volpi

Vevey, le 24 novembre 2014
